BILAN D'ACTIVITES ANNUEL

Compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Evreux Portes de Normandie

ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Année 2024

Introduction

Evreux Portes de Normandie est compétent pour la GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 (compétence obligatoire pour les EPCI-FP depuis la loi MAPTAM).

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est définie par 4 missions extraites de l'article L211-7 du Code de l'environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Ces missions relèvent du « grand cycle de l'eau ». La GEMAPI exclut les compétences du « petit cycle de l'eau » comme l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales urbaines.

La compétence GEMAPI exprime deux finalités différentes, mais dont les actions sont complémentaires :

Finalité « GEMA »
Gestion des Milieux Aquatiques

Les milieux aquatiques sont des espaces intimement liés à l'eau, principalement douce (exemples : cours d'eau, lacs, etc.) mais qui peuvent être salés ou saumâtres lorsqu'ils se situent à proximité du littoral (exemples : estuaires, marais littoraux, mangroves, étangs littoraux etc.).

Principales missions exercées par la collectivité compétente en GEMA :

- Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) des cours d'eau
- Gestion, restauration et entretien des Zones Humides
- Entretien et aménagement du cours d'eau (ou plan d'eau) dans un objectif de maintenir son profil d'équilibre et de contribuer à son bon état écologique

L'aménagement d'un milieu aquatique à des fins récréatives, touristiques ou de mobilité ne fait pas partie des missions de la GEMA.

Finalité « PI »
Prévention des Inondations

Une inondation est la submersion par des eaux douces ou salées d'une zone généralement émergée :

- Inondation par débordement de cours d'eau
- Inondation par submersion marine
- Inondation par remontée de nappe
- Inondation par ruissellement des bassins versants liés à des pluies exceptionnelles

Les inondations liées à l'absence ou à la saturation des réseaux d'eau pluviales en zone urbaine ne font pas partie de la GEMAPI, mais de la GEPU (Pluvial Urbain), exercée par EPN.

Principales missions exercées par la collectivité compétente en PI :

- Définition, gestion et surveillance des systèmes d'endiguement
- Connaissance et mise en œuvre de la stratégie du risque inondation
- Création ou restauration de zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement

.

L'organisation de la GEMAPI sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Evreux Portes de Normandie est concerné par quatre unités hydrographiques (ou bassins versant) : l'Iton, l'Avre, l'Eure aval et l'Eure amont. L'esprit de la compétence GEMAPI est qu'elle soit exercée à **l'échelle des bassins versants**, dans une logique de **solidarité amont-aval**. La compétence peut donc être exercée de manière différente et par différents acteurs au sein du même territoire d'une communauté d'agglomération comme Evreux Portes de Normandie.

Répartition de la compétence GEMAPI sur les bassins versants :

- Sur le bassin versant de l'Iton : la GEMAPI a été transférée en totalité (item 1°, 2°, 5° et 8°) au **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton** (créé au 1er janvier 2019), ainsi que la compétence Portage du SAGE de l'Iton.
- Sur les communes traversées par la rivière de l'Avre, la GEMAPI a été transférée en totalité en 2018 (item 1°, 2°, 5° et 8°) au **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Avre**.
- Sur les communes traversées par la rivière Eure aval, la GEMAPI a été transférée partiellement en 2018 (item 2° et 8°) au **Syndicat Mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section**.
- Sur les communes traversées par la rivière Eure amont, la GEMAPI a été transférée partiellement en 2018 (item 1°, 2°, et 8°) au **Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières**, puis en totalité (+ item 5°) au 1er janvier 2022.

Evreux Portes de Normandie est membre de chacun de ces syndicats, en étant représenté dans chaque conseil syndical. La participation financière (cotisation annuelle) est définie selon une clé de répartition décrite dans les statuts de chaque syndicat (critères de choix les plus communs : surface de linéaire de cours d'eau, surface de bassin versant, population, potentiel fiscale…).

Evreux Portes de Normandie, compétent en Ruissellement (compétence facultative), considère que les études et de travaux portant sur des problématiques de ruissellement en zone agricole et naturelle, à des fins de prévention des inondations, sont associables à de la Prévention des Inondations (PI).

Structuration de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Février 2024

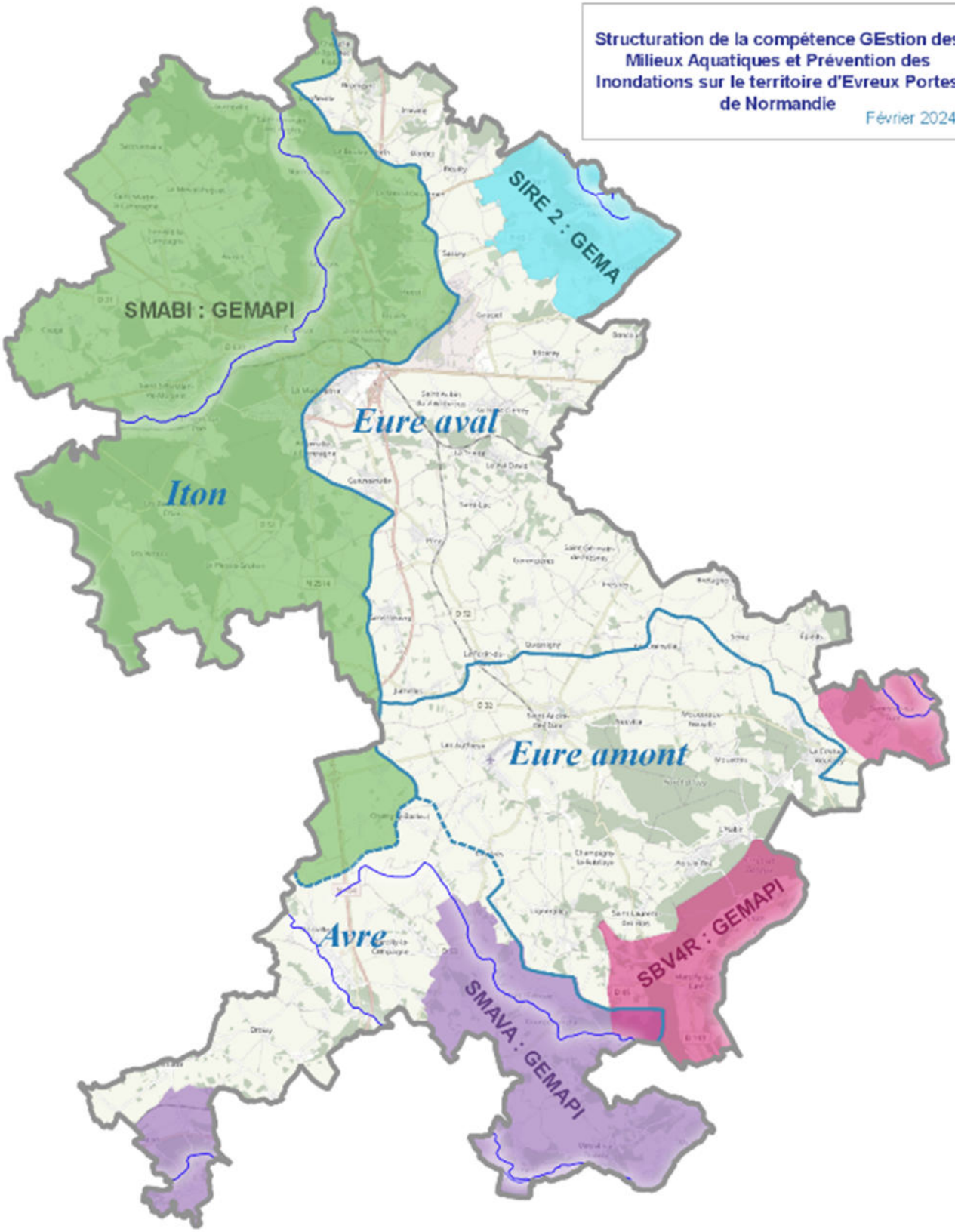

- Evreux Portes de Normandie
- Unité hydrographique
- Cours d'eau
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
- Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section
- Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée d'Avre

ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

Service Grand Cycle de l'eau
Evreux Portes de Normandie
QGIS - 2024
Fond : Open Street Map

Les syndicats gémapiens

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton

smabi.fr

Le SMABI a été créé au 1er janvier 2019, il est composé de 7 EPCI-FP membres (Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie, Communauté de Communes du Pays de Conches, Communauté de Communes du Pays du Neubourg, Communauté de Communes Interco Normandie Sud Eure, Communauté de Communes Bernay Terres de Normandie, Communauté de Communes Roumois Seine, Communauté de Communes des Pays de l'Aigle) rassemblant 122 communes.

UNITES HYDROGRAPHIQUES : Iton

LINEAIRE DE COURS D'EAU : environ 340 km de réseau hydrographique.

OUVRAGES HYDRAULIQUES : 1 système d'endiguement au quartier de Navarre à Evreux

STATUTS EN VIGUEUR : en date du 27 décembre 2018 (arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-57 portant création du syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton)

COMPETENCES : GEMAPI et Portage du SAGE de l'Iton

COMITE SYNDICAL 2020-2026 : 7 délégués titulaires - Président : Marcel SAPOWICZ (CCPC)

REPRESENTATIVITE D'EPN AU SMABI :

- 1er vice-Président : Christophe Alory (Vice-Président EPN), EPN représentant 45% des voix
- EPN contribue au financement du SMABI à hauteur de 50%
- 28 communes concernées, dont Evreux, Gravigny, Normanville, Arnières-sur-Iton.

PROGRAMMATION ET PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2024 :

- *Travaux de restauration écologique- conversion d'un étang sur la commune de Glisolles*

Cette opération s'inscrit à la suite des travaux RCE réalisés en 2023 sur la commune de Glisolles.

Lors de ces travaux, le canal du Rouloir a été aménagé de façon à ce qu'il fonctionne correctement avec un minimum de débit. La réduction de la section du canal a permis de combler partiellement l'étang communal. Dès le départ du projet, il y avait une volonté du SMABI de réaménager ce plan d'eau pour communiquer sur la gestion des eaux de surface.

D'une surface de 2 500 m², l'étang communal était alimenté à la fois par la nappe sous-jacente et les cascades correspondant aux bras de décharge de l'ancien moulin de Glisolles.

Durant, les travaux, il a été remblayé sur toute sa surface et à peu près à la moitié de sa profondeur moyenne, sachant que celle-ci atteignait jusqu'à 3 mètres.

► *Les travaux ont permis de créer un réseau de quatre mares en lieu et place de l'ancien étang communal.*

Un des objectifs de cette opération est de communiquer sur la problématique de la présence des étangs et l'intérêt de la restauration de mares en milieu rural. Etant donné que le site est en centre-bourg urbanisé, le choix a été fait d'utiliser une alimentation par une petite prise d'eau dans le bras des cascades qui amènera un débit assez faible mais régulier. Une alimentation par les eaux de toiture du bâtiment de l'ancien moulin a été envisagée, mais les périodes de sécheresse actuelles et un sol perméable compromet la viabilité du projet.

- ✓ Coût des travaux : 65 729 €TTC (avec 44 565 € d'aides AESN et 8 000 € d'aides du Département de l'Eure).
- ✓ Coût Maitrise d'œuvre : 17 804 €TTC (14 244 € d'aides AESN)

➢ *<u>Travaux de restauration hydromorphologique sur la commune de Bourth</u>*

Le cours d'eau en amont de l'ancien vannage de Crapotel a été recalibré à l'époque sur plus de 1 km. Outre l'élargissement du bras, un merlonnage conséquent a été réalisé notamment en rive gauche. L'objectif principal de l'opération projetée est de déraser le merlon afin de permettre une inondation plus fréquente de la zone humide riveraine et ainsi mobiliser le champ d'expansion des crues.

- ✓ Coût des travaux : 37 883 €TTC (avec 22 730 € d'aides AESN et 7 576 € d'aides du Département de l'Eure).
- ✓ Coût Maitrise d'œuvre : 0 €TTC (Maitrise d'œuvre interne)

- *Gestion des zones humides*

Le SMABI est gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible de la zone humide du Fourneau à Mesnils-sur-Iton. Dans le cadre d'une convention partenariale signée avec le Département de l'Eure, le syndicat met en œuvre des actions en faveur de la biodiversité conformément au plan de gestion du site. Parmi elles, le maintien de la zone humide du Fourneau avec l'écopastoralisme et des fauches avec exportations. La zone humide des Poulies bénéficie également de fauches tardives pour permettre le développement d'espèces inféodées aux zones humides. Pour ces deux sites, le montant total des travaux pour 2024 s'élève à 25 715 euros. Le Département de l'Eure appui financièrement le Syndicat sur les ENS avec le financement des actions de restauration et d'amélioration des connaissances à hauteur de 32 290 euros.

- *Entretien bassin versant de la Sôgne*

Sur ce bassin versant, l'évènement qui reste dans les mémoires est celui de 2001. La forte pluviométrie mesurée pendant l'hiver 2000/2001 précédant la crue avait rempli la nappe très rapidement. Cette remontée de nappe a entrainé des écoulements pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Le bassin versant hydrographique de la Sôgne est situé au-dessus d'un dôme piézométrique de la nappe dont le gonflement ne peut s'expliquer que par l'infiltration des eaux de pluie sur le bassin versant. Cinq bassins pluviaux sont présents sur l'axe d'écoulement de la Sôgne pour un volume global de 61 800 m^3. Lors des crues de 1995, 1999 et 2001 tous les bassins étaient pleins comme en janvier 2025. Pour 2001, les volumes générés sont de l'ordre de 1,7 à 1,8 millions de m^3 soient environ 30 fois plus que la capacité de stockage si l'on tient compte des fossés (environ 20 000 m^3).

Les débordements sont observés dès saturation des bétoires du Failly et du Parfonds. En 2001, la Sôgne a inondé le lotissement le Clos de la Vallée aux Ventes avec un débit estimé à 2m^3/s.

Le SMABI réalise l'entretien du thalweg de la Sôgne pour un montant de 8 000 euros (comprenant les 5 bassins pluviaux).

➢ *Travaux d'aménagement d'une zone humide sur la commune de Breteuil-sur-Iton*

Les objectifs des travaux sont :

→ Mettre en valeur la zone humide centrale par abattage d'arbres tombés ou en mauvais état sanitaire. Cette opération se fera surtout en périphérie de la zone centrale et apportera donc plus de lumière aux hélophytes.

→ Améliorer la fonctionnalité de la zone humide par étrepage dans la partie nord-est le long de la route

→ Créer un platelage dans la zone étrepée qui sera partiellement en eau. Cet aménagement permettra une vision en profondeur de la zone centrale. Le public pourra ensuite faire le tour de la zone en déambulant entre secteur boisé et humide.

✓ Coût travaux : 65 406 € TTC (avec 44 325 € d'aides AESN et 8000 € euros d'aides du Département). MOE Interne.

➢ *Etude de dangers système endiguement de Navarre*

En 2024, le SMABI poursuit l'étude de dangers (EDD) sur le système d'endiguement (SE) de Navarre pour la régularisation du système d'endiguement. Initialement prévue comme EDD avec travaux, le syndicat a du modifié sa stratégie. En effet les services de l'Etat ont souhaité qu'une EDD sur l'état initial soit déposée dans le cadre d'une autorisation. Sur ce dossier, le SMABI a donc engagé :

✓ Une demande de dérogation pour la régularisation administrative du SE en 2024 (7 140 €TTC),
✓ Une EDD sur le système existant pour fixer le niveau de sureté de l'ouvrage. En fonction de ce dernier, l'ensemble des consignes de sécurité ont été adaptées (39 000 €), et les investigations complémentaires (58 500 €),
✓ L'ensemble des pièces administratives du système d'endiguement a été mise à jour conformément aux demandes du Service de Contrôle des Ouvrages Hydrauliques (SCOH) suite au dernier contrôle.
✓ Une étude de niveau AVP pour rehausser le niveau de protection des digues actuelles pour une crue type 2001 (22 680 €TTC),
✓ Une étude pour envisager l'effacement du canal usinier de Navarre (41 910 €),
✓ Elaboration du dossier d'autorisation environnementale du SE (avec travaux) (39 960 €).

➢ *Etude pour la restauration de berges – rue Aristide Briand à Evreux*

Maitrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de restauration de berges à Evreux – Coût : 23 274 €.

Le SMAVA est composé de 6 EPCI-FP membres (Interco Normandie Sud Eure, Communauté de Communes des Hauts du Perche, Communauté de Communes des Pays de l'Aigle, Communauté de communes des Forêts du Perche, Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie et Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux) rassemblant 37 communes.

UNITES HYDROGRAPHIQUES : Avre et Coudanne

AUTRES UNITES HYDROGRAPHIQUES : Meuvette, Gervaine et Peluche via des conventions de mandat avec Dreux Agglo (2019) et la CdC des Forêts du Perche (2023)

LINEAIRE DE COURS D'EAU : environ 173 km de réseau hydrographique.

OUVRAGES HYDRAULIQUES : environ 300 ouvrages

STATUTS EN VIGUEUR : en date du 25 septembre 2018 (arrêté inter préfectoral DELE/BCLI/2018-27 portant modification du périmètre et des statuts du syndicat mixte d'aménagement de la Vallée d'Avre)

COMPETENCES : GEMAPI

COMITE SYNDICAL 2020-2026 : 24 délégués titulaires - Président : Patrick RIEHL (CA du Pays de Dreux)

REPRESENTATIVITE D'EPN AU SMAVA :

- 3 délégués titulaires et 3 suppléants
- EPN contribue au financement du SMAVA à hauteur de 12,3%
- 7 communes concernées : Mesnil-sur-L'Estrée, Acon, Muzy, Courdemande, Saint-Germain-sur-Avre, Illiers-l'Evêque et Marcilly-sur-Eure.

PROGRAMMATION ET PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2024 :

En 2024, le SMAVA a poursuivi l'étude de Restauration de la Continuité Ecologique sur le site de Ruberia à Nonancourt, par la fédération départementale de pêche 27. Coût : 0 € (convention de partenariat entre la SMAVA et la FDPPMA27).

- Conduite d'une étude de restauration de berges à Verneuil. Coût : 45 380 €.
- Réalisation de diagnostics sur les affluents de l'Avre rive droite pour le compte de l'agglomération du Pays de Dreux et de la Communauté de Communes des forêts du Perche (conventions de mandat).

Le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) du SMAVA étant arrivé en fin de mise en œuvre, le SMAVA a fait le choix d'élaborer son nouveau programme d'actions Plan Pluriannuel d'Actions et de travaux en faveur des Milieux Humides et Aquatiques (PMHA) en régie. Le SMAVA a recruté en octobre 2024 un ingénieur contractuel pour cette mission prévue sur 2 ans. Coût de l'étude : 92 851 €.

Dans l'attente du PPMHA, le SMAVA a préparé en 2024 une tranche de travaux pour 2025 : restauration légère de berges sur l'Avre médiane et traitement de bétoires sur l'Avre amont.

Il y a eu également un suivi quantitatif des masses d'eau, avec un suivi piézométrique en régie de 27 puits sur l'ensemble du bassin versant (1 mesure/mois et report sur ADES), intégration d'un suivi pluviométrique avec un point à Muzy.

► *Pêche électrique sur le site de Rubéria à Nonancourt.*

Le Syndicat Mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section

Le SIRE 2 est composé de 2 EPCI-FP membres (Seine Normandie Agglomération et Evreux Portes de Normandie), rassemblant 17 communes.

UNITES HYDROGRAPHIQUES : Eure aval

LINEAIRE DE COURS D'EAU : environ 70 km de réseau hydrographique.

OUVRAGES HYDRAULIQUES : pas de système d'endiguement – de nombreux ouvrages de régulations (moulins) dont clapets automatiques.

STATUTS EN VIGUEUR : en date du 7 janvier 2020 (arrêté préfectoral DELE/BCLI/2020-01 modification des statuts du syndicat mixte intercommunautaire de la rivière Eure 2ème section)

COMPETENCES :

- 2° L'entretien et l'aménagement du cours d'eau de la rivière Eure, y compris les bras dérivés, bras de décharge fossés et canaux ouverts dans un intérêt général.
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

COMITE SYNDICAL 2020-2026 : (34 délégués titulaires) - Président : Alain DUVAL (SNA)

REPRESENTATIVITE D'EPN AU SIRE 2 :

- 1er Vice-Président : Franck Lamblardy (délégué EPN) + 5 délégués titulaires et 3 suppléants, dont Christophe Alory (Vice-Président EPN)
- EPN contribue au financement du SIRE 2 à hauteur de 9,3%
- 3 communes concernées : Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Saint-Vigor

PROGRAMMATION ET PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2024 :

- Fin de **l'étude de faisabilité pour le Rétablissement de la Continuité sur 2 secteurs** (*soldes et rendus définitifs*) avec les analyses des scénarios préférentiels sur les moulins de Chambray, de Merey (passe-à-poissons) et bras de Lorey.

- Finalisation de **4 chantiers de restauration légère de berge communales** (*Fiches projets et Conventions > Consultation des entreprises travaux > Demandes d'aides financières*) : Promenade de Bueil (355mlb au tot.), de Chambray (30mlb), Pacy-sur-Eure (225mlb au tot. en aval) et île et berges de l'ancien moulin de Ménilles (195mlb au tot.).

Les travaux sont prévus en 2025.

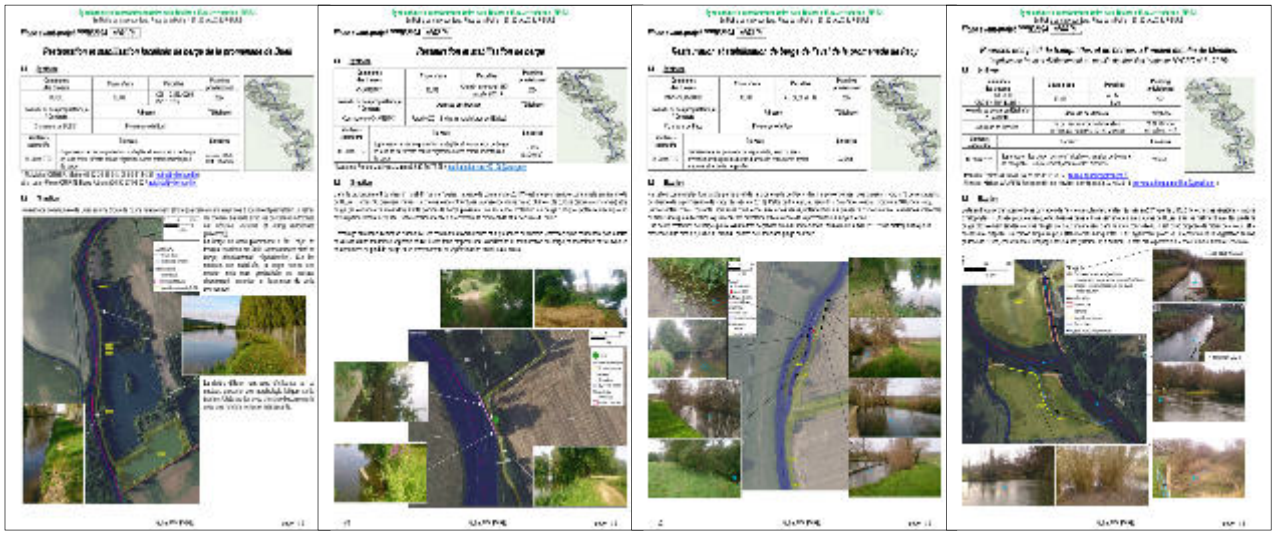

Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières

www.sbv4r.fr

Le SBV4R est créé au 30 décembre 2017, suite à la fusion de 4 syndicats de rivières préexistants. Il est composé de 3 EPCI-FP membres (Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, Communauté de Communes des Portes Euréliennes et Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie) rassemblant 45 communes.

UNITES HYDROGRAPHIQUES : Eure amont, Blaise, Vesgre. Avre

LINEAIRE DE COURS D'EAU : environ 280 km de réseau hydrographique

OUVRAGES HYDRAULIQUES :

- 4 systèmes d'endiguement dont 1 sur EPN ;
- 127 complexes hydrauliques (de type moulin, centrale, etc…) dont 8 sur EPN ;
- 159 obstacles ROE dont 17 sur EPN.

STATUTS EN VIGUEUR : en date du 27 janvier 2022 (Arrêté inter préfectoral DRCL-BLE-2022027-0002 portant ajout de la compétence « Défense contre les inondations et contre la mer »)

COMPETENCES : GEMAPI

COMITE SYNDICAL 2020-2026 : 45 délégués titulaires - Président : Daniel RIGOURD (CA Pays de Dreux)

REPRESENTATIVITE D'EPN AU SBV4R :

- 3 délégués titulaires et 3 suppléants ;
- EPN contribue au financement du SBV4R à hauteur de 7,7% ;
- 3 communes concernées : Croth, Garennes-sur-Eure et Marcilly-sur-Eure.

PROGRAMMATION ET PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2024 :

➢ *Plans Pluriannuels en faveur des Milieux Aquatiques et Humides (PPMA et PPMH)*

Le SBV4R a poursuivi la réalisation de son **Programme Pluriannuel de gestion des Milieux Aquatiques** (PPMA) et de son **Programme Pluriannuel de gestion des Milieux Humides** (PPMH), initiés en 2022, sur l'ensemble de son territoire.

Les diagnostics (milieux aquatiques) des rivières Eure (dont les 3 communes d'EPN) et Blaise ont été réalisés en 2024. Les premiers travaux sur l'Eure sont attendus pour 2026. La rédaction du PPMA sur la Vesgre s'est achevée en 2024, les premiers travaux pourront donc débuter en 2025.

➢ Coût global du PPMA (bureau d'études PCM) : 210 060 € TTC, financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Les diagnostics (milieux humides) des rivières Eure et Blaise seront réalisés en 2025. Celui de la Vesgre a été réalisé en 2024.

➢ Coût global du PPMH (bureaux d'études SERCE et SETEC-Hydratec) : 220 890 € TTC, financé à 80 % par l'AESN.

➢ *Travaux de restauration de la continuité écologique sur la commune de Garennes-sur-Eure*

▲*Restauration de l'Eure au droit de l'ancien moulin de Garennes-sur-Eure : suppression des vannages et du barrage à aiguilles, comblement de l'ancienne fosse de dissipation et création d'un seuil de fond pour répartition des débits, reprise des berges, mise en place de banquettes végétales dans le canal, démolition d'un ancien hangar et démolition d'une dalle en béton. – Cout des travaux (entreprise Océlian) : 450 000 € TTC, financé à 80 % par l'AESN.*

➢ *Etude de restauration de la continuité écologique sur la commune de Marcilly-sur-Eure*

Poursuite de l'étude de restauration de la continuité écologique « 3 sites » (communes de Saussay, Garennes-sur-Eure, Marcilly-sur-Eure), qui inclue le complexe hydraulique du moulin de Marcilly-sur-Eure. Les travaux sont prévus pour 2025.

➢ Coût global de l'étude « 3 sites » et de la maitrise d'œuvre (bureau d'études PCM) : 140 040 € TTC + Coût Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour les 3 sites (société CAD'EN) : 45 216 € TTC. L'AESN finance cette étude à hauteur de 80 % sur la commune de Garennes (ouvrages publics) et à hauteur de 90 % sur les communes de Marcilly-sur-Eure et Saussay (ouvrages privés).

Nota : les travaux sur le site de Saussay (28 260 €, hors territoire EPN) ont été réalisés en 2024.

➢ *Etude de dangers du système d'endiguement de Croth*

En 2024, le SBV4R a poursuivi l'étude de danger sur le système d'endiguement supposé de Croth, engagée en 2022.

➢ Coût global de l'étude 215 436,20 €TTC, avec une subvention de l'Etat (DDTM27) de 106 773,40 € maximum.

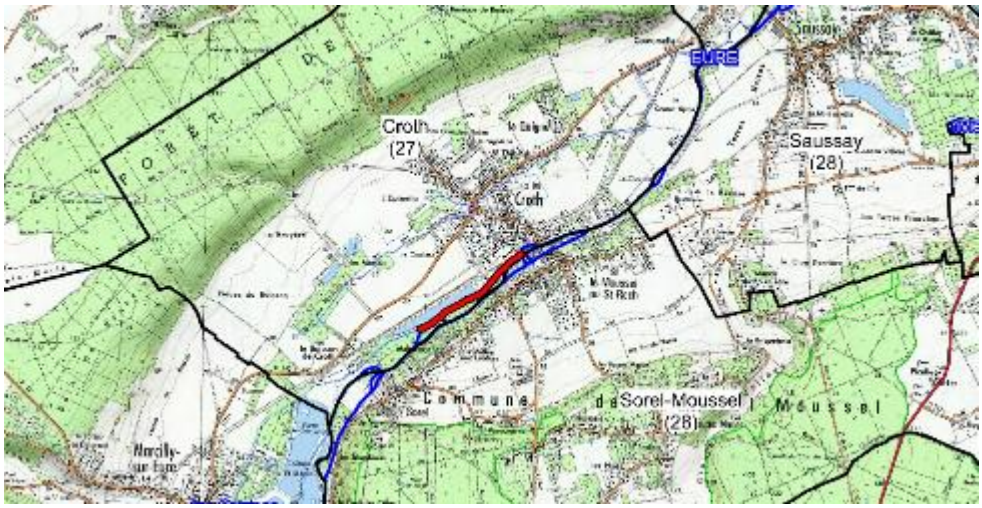

▲ *Localisation du tronçon du système d'endiguement supposé de Croth.*

Les missions d'EPN rattachées la GEMAPI

Les plans d'aménagement d'hydraulique douce pour gérer le ruissellement agricole à EPN

La compétence « Ruissellement » est portée par la Direction du Cycle de l'Eau (DCE) d'Evreux Portes de Normandie. Lorsque des écoulements sont générés par les zones agricoles et naturels, les solutions consistent à définir un plan **d'aménagement d'hydraulique douce** sur le sous-bassin versant.

Les ouvrages d'hydraulique douce ont pour but de ralentir les ruissellements, de limiter l'érosion des sols, de stocker et réguler ou d'infiltrer des faibles volumes d'eau, au sein de la zone, empêchant de fait le ruissellement de masse. Cela peut être une haie, une fascine, un talus busé, une mare tampon, une bande enherbée ou encore un fossé à redents. Bien que relativement simple à mettre en place, ces petits aménagements, lorsqu'ils sont placés stratégiquement et multipliés sur le territoire, peuvent jouer un rôle majeur dans la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

En 2024, deux plans d'hydraulique douce sont en cours de réalisation : un sur le bassin versant de Saint-Laurent-des-Bois (Coût de l'étude : 30 543 €TTC) et un sur la commune de Bretagnolles (Coût de l'étude : 17 280 €TTC).

Le programme Mare d'EPN

Le programme « Mare » est porté par la Direction Paysages, Nature et Espaces Verts (DPNDV) d'Evreux Portes de Normandie. Il a été mis en œuvre sur EPN à partir de 2017 avec pour objectifs de connaître, préserver et valoriser les mares du territoire. Dès 2018, le programme est entré dans sa phase opérationnelle avec la réalisation de travaux de restauration des mares communales.

En 2024, ce sont **12 mares communales qui ont pu être restaurées** (pour un montant total de71 734,42 €TTC. Le programme bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80% du montant des travaux. Les communes concernées financent le reste à charge.

Ce travail est réalisé en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares. Un diagnostic initial (faune/flore) est réalisé avant restauration et se poursuit pendant 3 ans après la restauration. Des actions de valorisation sont effectuées tout au long de l'année à travers diverses animations (fête des mares, salon des plantes et du jardin durable…).

L'étude de gouvernance GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure

L'étude de gouvernance de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure est portée par la Direction du Cycle de l'Eau (DCE). La structuration des acteurs pour la gestion des rivières sur les unités hydrographiques de l'Eure aval et de l'Eure amont étant disparate et à des niveaux de maturité différents, la direction du Cycle de l'eau a proposé de lancer une étude de gouvernance pour la prise de compétence GEMAPI, en partenariat avec 4 autres ECPI-FP : Agglomération du Pays de Dreux, Seine Normandie Agglomération, Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et Communauté de Communes des Forêts du Perche.

L'objectif de l'étude est de faire émerger une vision partagée et cohérente de la GEMAPI sur les unités hydrographiques de l'Eure aval, l'Eure amont et la Blaise. Elle fait la part belle au dialogue territorial, avec plusieurs comités de pilotages et quatre ateliers de concertation réalisés en 2023 et 2024.

Cette étude a abouti à la création d'un syndicat gémapien unique sur l'Eure moyen, une partie de la Vesgre et une partie de la Blaise, qui prendra acte au 1er janvier 2025 par arrêté inter-préfectoral de l'Eure et de l'Eure-et-Loire : **le Syndicat de bassin Eure-Blaise-Vesgre.**

Le marché a démarré en 2022 et se termine en 2024, pour un montant de 118 950 €TTC (avec une aide de 95 136 € de l'Agence de l'eau Seine-Normandie). Le reste à charge est partagée entre les collectivités membres du groupement de commande, selon la clé de répartition prédéfinie.

Le Syndicat de bassin Eure - Blaise - Vesgre

Légende :

- Cours d'eau
- Unités hydrographiques

Collectivités membres :

- Agglomération du Pays de Dreux (APD)
- Evreux Portes de Normandie (EPN)
- Seine Normandie Agglomération (SNA)
- CC des Portes Euréliennes d'Île-de-France (CCPEIDF)

Service Grand Cycle de l'eau
Evreux Portes de Normandie
QGIS - 2024
Fond : Open Street Map

Bilan financier 2024

Dépenses directes affectées à la GEMAPI en 2024

Le graphique ci-dessous illustre la part des différents types de dépenses portées par Evreux Portes de Normandie, et affectées à la compétence GEMAPI (sur factures mandatées de l'exercice 2024, en €TTC), y compris les dépenses de personnels (masse salariale) des agents travaillant sur la GEMAPI au sein de la Direction du Cycle de l'Eau (DCE) et de la Direction des Paysages, Nature, Espaces Verts (DPNEV).

Le total des dépenses affectées à la GEMAPI pour l'année 2024 est de **435 123 €TTC.**

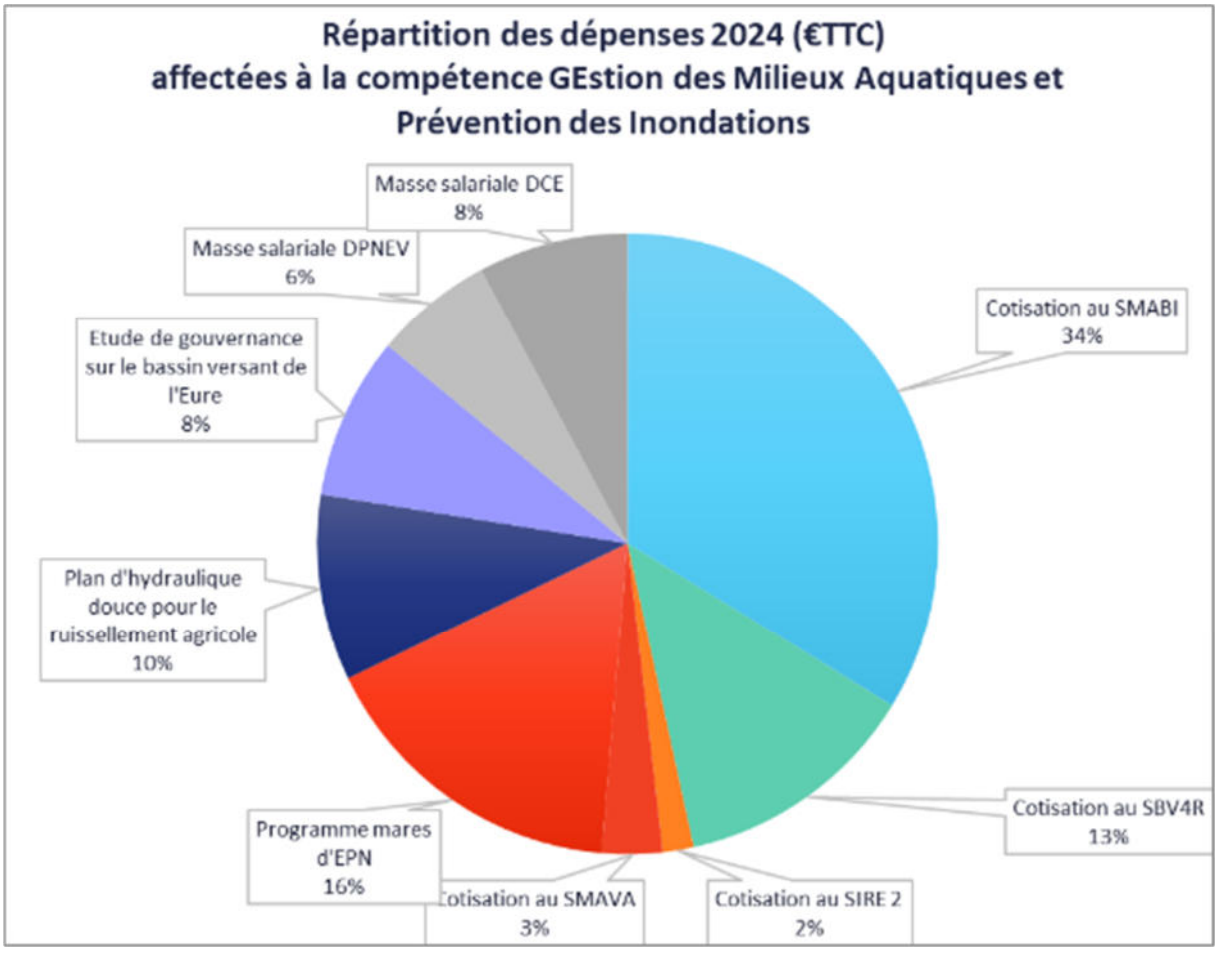

Evolution des cotisations aux syndicats gémapiens

Evreux Portes de Normandie est membre des syndicats de rivières et de bassins versants, et versent une participation financière chaque année, appelée par les syndicats, pour leurs besoins de fonctionnement et d'investissement.

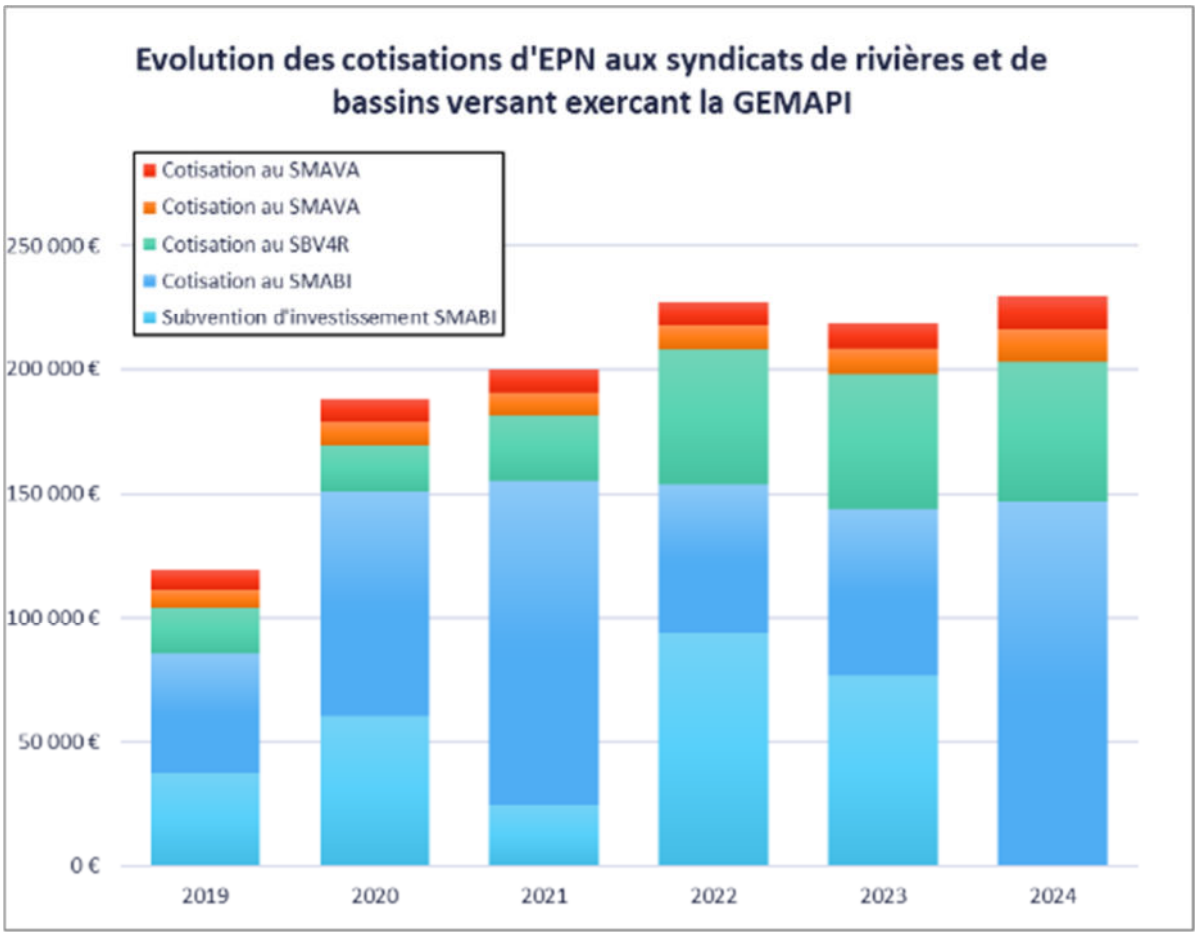

Les cotisations du SIRE 2 et du SMAVA sont restées assez stables jusqu'en 2023, avec une augmentation relative en 2024.

Le SBV4R a dû augmenter ses capacités financières en 2021, et de manière encore plus significative en 2022, pour faire face à la prise des missions de Prévention des Inondations (PI) au 1er janvier 2022. En effet, jusqu'à alors, le SBV4R n'avait que la partie GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA).

Pour le SMABI, la participation financière de ses EPCI-FP membres est divisée en deux (de 2019 à 2023) :

- une subvention d'investissement, calculée selon les prévisions de travaux et des dépenses d'investissement de l'année, et faisant l'objet d'une convention chaque année.
- la cotisation de fonctionnement.

En 2024, la cotisation au SMABI devient unique, fusionnant investissement et fonctionnement. Depuis 2020 cependant, la dote globale du SMABI reste globalement de la même valeur.

Ce bilan met en avant les efforts d'EPN pour la protection et la restauration des milieux aquatiques, ainsi que la prévention des inondations, dans une démarche coordonnée et partagée avec les syndicats de bassins versants.